



**ATTENTION : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant**

*PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU*

**MARDI 18 NOVEMBRE 2014**

Ordre du jour

- 14-68. Institutions – Parc naturel régional du Golfe du Morbihan – Adhésion au Siagm ..... 2
- 14-69. Institutions – Parc naturel régional du Golfe du Morbihan – Désignation au sein du Siagm et du futur syndicat mixte de gestion du PNR ..... 3

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 6 novembre, s'est réuni le 18 novembre 2014, en session ordinaire en mairie.

**Présents (18) :** Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Frank DAGORNE, Claire SEVENO, Dominique ROGALA, Aminata ANDRE, Sandrine CAINJO, Anne-Marie BOURRIQUEN, Christel MENARD, Isabelle PILIA-TRIFFAULT, Jérôme COMMUN, Françoise FOURRIER, André GUILLAS, Anne PERES, Laurent LE BODO, Cyril Jan, Jean-Claude GUILLEMOT

**Absents ayant donné pouvoir (7) :** Vincent BECU, Jean-Louis LURON, Nathalie GIRARD, Serge LE NEILLON, Tanguy LARS, Danièle GARRET, Fabien LEVEAU respectivement à Anne-Marie BOURRIQUEN, Loïc LE TRIONNAIRE, Françoise FOURRIER, Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Jean-Claude GUILLEMOT, Cyril Jan

**Absent excusé sans pouvoir 0(1) :** Fabrice DEROUET

**Absent (1) :** Séverine LESCOF

**Secrétaire de séance :** Aminata ANDRE

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Unanimité

## Délibération du 18 novembre 2014

### 14-68. Institutions – Parc naturel régional du Golfe du Morbihan – Adhésion au Siagm

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 12 novembre 2013, l'assemblée délibérante avait décidé :

- d'approuver le projet de Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ;
- d'adhérer au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan, créé au classement du territoire en Parc naturel régional et d'en adopter les statuts, sous réserve naturellement que la procédure de création du PNR aboutisse et soit purgée de tout recours ;
- de donner son accord pour la dissolution du Siagm (Syndication d'aménagement du Golfe du Morbihan), dissolution qui devait être effective à la création du Syndicat mixte de gestion du Parc.

Lors d'une toute récente rencontre entre le président du Siagm et les services de la préfecture du Morbihan, en date du 3 novembre 2014, il est toutefois apparu nécessaire d'accomplir une dernière formalité administrative avant que la création du PNR ne prenne sens. En effet, les services de l'Etat ont estimé plus simple que les communes non adhérentes au Siagm, mais désireuses d'adhérer au PNR (Ste Anne d'Auray, St Philibert et Plescop), adhèrent au préalable au Siagm afin d'assurer le transfert d'une structure à l'autre à périmètre géographique constant.

Dès lors, il convient de procéder à cette formalité administrative.

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;**

**Vu le décret du 2 octobre 2014 classant en totalité le territoire de la commune de [Plescop], [Saint-Philibert], [Sainte-Anne d'Auray] dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 1964 complété par celui du 12 novembre 1964 autorisant la création du syndicat intercommunal d'aménagement touristique du Golfe du Morbihan ;**

**Vu les arrêtés préfectoraux modificatifs des 18 mai 1966, 26 septembre 1969, 23 septembre 1983, 26 avril 1996, 28 juin 2000, 14 mars 2001, 2 avril 2004, 29 octobre 2004 et 17 janvier 2005 ;**

**Considérant que pour faciliter les opérations liées à la création du PNR du Golfe du Morbihan et notamment la création du syndicat mixte de gestion du PNR, il convient que le périmètre du syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) coïncide avec le périmètre du futur syndicat mixte de gestion du PNR ;**

**Considérant que la commune n'est pas membre du SIAGM ;**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :**

- solliciter son adhésion au Siagm ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

---

## Délibération du 18 novembre 2014

### 14-69. Institutions – Parc naturel régional du Golfe du Morbihan – Désignation au sein du Siagm et du futur syndicat mixte de gestion du PNR

---

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 18 novembre 2014, l'assemblée a décidé d'adhérer Siagm (Syndication d'aménagement du Golfe du Morbihan) à la suite d'une demande toute récente de la Préfecture du Morbihan.

S'il nous semblait opportun de délibérer dans un même temps sur cette adhésion et la désignation de nos représentants au sein de cette instance, la préfecture comme le Siagm ont toutefois souhaité que ces délibérations soient scindées et que, par ailleurs, nous désignions également nos représentants au sein du futur syndicat de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Dès lors, il convient également de procéder à ces formalités administratives.

*Vu la délibération n°14-68 du 18 novembre 2014 ;*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :*

- *désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Siagm, qui seront également les membres du futur syndicat de gestion du PNR, par un vote à bulletin secret :*  
*Titulaire : Loïc LE TRIONNAIRE par 18 voix                      Suppléant : Vincent BECU par 18 voix*
- *donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.*

*Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 4*

Copie certifiée conforme  
Le maire  
Loïc LE TRIONNAIRE

  
